



MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ville de Chambly – Place de l'Hôtel de Ville – 60230 Chambly

Téléphone : 01.39.37.44.00 / Fax : 01.39.37.44.01

Représentée par Mr Michel Françaix, en sa qualité de Député Maire.

Objet du marché : Travaux de mise en peinture et la pose de revêtements de sols dans divers bâtiments de la ville de Chambly.

Désignation et téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : Monsieur le Député Maire

Désignation du comptable assignataire : Monsieur le Trésorier de Chambly

Le présent marché, dit à procédure adaptée, est passé en vertu des articles 26-II, 28, 40, 72 et 81 du code des marchés publics.

B - Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire : _____

Adresse professionnelle et téléphone : _____

agissant pour mon propre compte
 agissant pour le compte de la société (indiquer le nom et l'adresse) : _____

agissant en tant que mandataire
✧ du groupement solidaire ou
✧ du groupement conjoint
pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature.

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux demandés aux prix ci-dessous :

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles):

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte de la décomposition du prix global et forfaitaire, est de :

	Montant €HT	Montant TVA	Montant €TTC
<u>Tranche ferme</u> : Ecole Conti RDC (salles 1 à 7 entrée + bureau de direction) + Ecole Declémy (salles 1 à 8 + bureau de Direction, couloirs et hall)	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°1</u> : Ecole Conti 1 ^{ère} étage (salle 9 à 15)	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°2</u> : Ecole Declémy (salle 9 à 15)	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°3</u> : Ex médecine du Travail	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°4</u> : Gymnase Aristide Briand	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°5</u> : Gymnase Raymond Joly Phase 1	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°6</u> : Salle Joliot Curie	_____	_____	_____
<u>Tranche conditionnelle n°7</u> : Gymnase Raymond Joly phase 2 (peinture autour du plateau d'évolution et des sanitaires visiteurs)	_____	_____	_____
Montant Total	_____	_____	_____

Le montant total de la prestation de service (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 à 6) est le suivant :

Montant Hors Taxes : _____ €HT

TVA (_____ %) : _____ €HT

Montant total : _____ €TTC

Soit en toutes lettres : _____
_____ €TTC

2. Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

▶▶ du compte ouvert à l'organisme bancaire _____

▶▶ à _____

▶▶ au nom de _____

- ▶ sous le numéro _____
▶ code banque _____ code guichet _____ clé _____
(joindre un RIP ou RIB)

3. Bénéfice de l'avance

Il est prévu une avance conformément à l'article 87 du Code des Marchés Publics, dans la mesure où le montant de chaque tranche est supérieur à 50.000 € HT et que la durée d'exécution est supérieure à 2 mois. Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale demande la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de 5 % du montant des travaux.

L'entreprise désignée ci-avant.

- Refuse de percevoir l'avance prévue dans les conditions de mises en concurrence
 Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue dans les conditions de mises en concurrence

4. Délai d'exécution

La période de préparation est de 2 semaines à compter de la date de notification du marché. Elle est comprise dans le délai d'exécution. Un ordre de service sera délivré pour l'exécution des travaux de chaque tranche.

Les dates fixées, respectivement pour le commencement et l'achèvement des prestations sont les suivantes pour **la tranche ferme** :

Ecole Conti RDC (salles 1 à 7 + bureau de Direction)+ Ecole Declémy (salles 1 à 8 + bureau de Direction, couloirs et hall)

Du 4 juillet au 19 août 2011

Les délais donnés sont maximum et comprennent la remise en état des bâtiments à la fin du chantier. Le candidat pourra proposer des périodes et délais d'intervention différents à joindre à la proposition. L'ensemble des travaux des deux sites devront être terminés impérativement pour le 19 août 2011.

Il est à noter que les périodes d'exécution données ci-dessous pour les tranches conditionnelles sont données à titre indicatif.

Tranche conditionnelle n°1 :

Ecole Conti 1^{ère} étage (salle 9 à 15) en juillet / août 2012

- ▶ 4 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires). Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°2 :

Ecole Declémy (salle 9 à 15) en juillet / août 2012

- ▶ 4 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires). Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°3 :

Ex médecine du Travail en octobre 2011

- ▶ 2 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (période à définir ultérieurement). Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°4 :

Gymnase Aristide Briand en 2012

▶▶ 4 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires).
Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°5 :

Gymnase Raymond Joly (Phase 1) en 2012

▶▶ 4 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires).
Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°6 :

Salle Joliot Curie en 2011

▶▶ 2 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires).
Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

Tranche conditionnelle n°7 :

Gymnase Raymond Joly (Phase 2 peinture autour du plateau d'évolution et des sanitaires visiteurs) en 2012

▶▶ 2 semaines, à compter de la date de notification de l'ordre de service (pendant les vacances scolaires).
Ce délai comprend le nettoyage du bâtiment à la fin du chantier.

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant au paragraphe B-1, me lie pour la durée de validité des offres, à savoir 90 jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans les conditions de mise en concurrence.

A _____, le _____

Le candidat

(représentant habilité pour signer le marché)

C. Réponse de l'administration

La présente offre est acceptée :

en ce qui concerne la solution de base

en ce qui concerne la (les) variante(s)

A _____, le _____

Le Député Maire,

Michel Françaix